

Annexe 1 au Certificat N°AO_200_V2

Contenu du programme de certification n°200 : AO / CANTAL OU FOURME DE CANTAL

Date de dernière mise à jour de l'annexe : 29/07/2020

Règlements européens afférents aux SIQO hors Label Rouge

Règlement CE n°1151/2012, du parlement européen et du conseil du 21 novembre 2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires.

Règlements européens et législation française associés.

Code rural et de la pêche maritime

Articles afférents du Code rural et de la Pêche Maritime, Livre VI, Titre IV, Chapitre 1er section 1 et chapitres 2, 3, 4 et 5 (partie réglementaire) et ses décrets et arrêtés d'application

Code de la consommation

Code de la consommation, Livre IV, Titre III, chapitres I et II avec les décrets et arrêtés d'application associés

Directives et circulaires INAO

Directives et circulaires afférentes de l'INAO consultables sur le site <http://www.inao.gouv.fr/> et dont la liste est disponible sur demande auprès de CERTIPAQ

Cahier des charges en vigueur

Cahier des charges de l'appellation d'origine « Cantal » / « Fourme de Cantal » homologué par l'arrêté du 3 janvier 2019, JORF du 11 janvier 2019 et associé à l'avis publié au Bulletin officiel n°2020-29 du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Plan de contrôle en vigueur

PC AO 326 V02 approuvé par l'INAO le 08/07/2020

Instructions techniques CERTIPAQ

Instructions techniques de CERTIPAQ afférentes disponibles sur demande

Procédures CERTIPAQ

Procédures afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande